



Française, victime de l'Agent Orange,  
elle assigne les compagnies chimiques  
états-uniennes, Dow Chemical  
Company,  
Monsanto Company...

### *informations*

---

16 janvier 2015 : 12 sociétés états-uniennes ayant fabriqué l'Agent Orange se sont constituées dans le cadre de la procédure intentée par Mme Tran To Nga. De grands avocats français suppléants ont été désignés par elles, en binôme, aux barreaux de Paris et d'Évry. Dans l'attente des autres sociétés assignées, le tribunal va procéder à des vérifications et établir un calendrier. À ce jour la date des premières conclusions en défense serait fixée par le tribunal au 18 avril 2015 (mais cette date peut être reportée par le tribunal).

### **Quelques éclaircissements**

Les 12 sociétés, qui ont des avocats américains, lesquels ne peuvent pas les représenter en procédure devant le tribunal de grande instance, sont représentées par des avocats du barreau de Paris ou d'Évry. Appelés avocats "constitués", ceux-ci travaillent avec leurs confrères américains ; leur rôle est, en gros, de signer les actes préparés par leurs collègues américains et d'assurer la représentation des sociétés aux audiences successives de la procédure (la "mise en état"). Quant aux avocats américains, ce sont les avocats plaidants : ils s'occupent des arguments de fond et plaident à la fin.

Le 18 avril 2015 semble être la date de la première audience de la mise en état de la procédure. Les avocats des 12 sociétés doivent déposer leurs conclusions en défense à cette date là. Ce dépôt se fait numériquement et l'audience de procédure ne se tiendra certainement pas physiquement. Mais il est très possible qu'ils demandent un renvoi. Il y aura plusieurs audiences de forme lors desquelles la procédure sera mise en état par échanges de pièces et conclusions jusqu'à ce qu'intervienne l'ordonnance de clôture (de la procédure) et le renvoi à une audience de plaidoirie ; ça peut durer longtemps.